

Recyclage Encadrant technique ou de chantier en amiante sous-section 4

Durée :	<i>mardi 5 décembre 2023</i>	Lieu :
		BTP CFA 86 3 Rue de Chantejeau 86280 Saint-Benoît

Entreprise :

Cochez la case vous concernant : Moins de 11 salariés Plus de 11 salariés

Adresse : **CP/VILLE :**

Tél (bureau/portable) : **Adresse mail :**

Code APE/NAF (4 chiffres 1 lettre) : **N°SIRET (14 chiffres) :**

Stagiaire(s) ayant le statut de : Chef d'entreprise non salarié Conjoint collaborateur Gérant non salarié

Nom : **Prénom :** **Date de naissance :**

Nom : **Prénom :** **Date de naissance :**

Stagiaire(s) ayant le statut de : Salarié Gérant salarié

Nom : **Prénom :** **Date de naissance :**

Nom : **Prénom :** **Date de naissance :**

Nom : **Prénom :** **Date de naissance :**

Nom : **Prénom :** **Date de naissance :**

Stagiaire(s) ayant le statut de :

Demandeur d'emploi (n°identifiant) Autre (préciser.....)

Nom : **Prénom :** **Date de naissance :**

	Adhérent CAPEB 16-17-79-86	Non Adhérent CAPEB 16-17-79-86
Coût de la formation	230 € net de taxes par stagiaire	230 € net de taxes par stagiaire
Frais administratifs	€ - Offerts dans le cadre du partenariat ARFAB/CAPEB	60 € net de taxes par stagiaire
Total à régler	230 € net de taxes par stagiaire	290 € net de taxes par stagiaire

Stagiaires non salariés

relevant du **FAFCEA Secteur Bâtiment** :

La formation peut être **partiellement financée par le FAFCEA** selon les critères de prise en charge.

Dans ce cas et après la formation, nous vous rembourserons par virement le montant du financement accordé par le FAFCEA

Stagiaires relevant de Constructys :

Pour le montage de votre dossier

de financement, veuillez vous rapprocher

de la CAPEB de votre département

Autres stagiaires : nous contacter

Inscription à renvoyer complétée à : ARFAB - 14 Rue des Frères Lumière - 86000 Poitiers

➤ **Avec le chèque de règlement global +**

Pour les Stagiaires Non Salariés
relevant du **FAFCEA**

- un extrait d'immatriculation D1 de moins de 1 an fourni par la Chambre de Métiers
- une attestation **URSSAF** de contribution à la formation professionnelle (CFP)
- un RIB (pour le remboursement s'il y a lieu)

En remplissant ce formulaire, j'accepte que mes informations soient utilisées exclusivement dans le cadre de ma demande et de la relation commerciale éthique et personnalisée qui pourrait en découler.

*Fait à
Le*

Signature et cachet de l'entreprise



RECYCLAGE ENCADRANT TECHNIQUE OU DE CHANTIER EN AMIANTE SOUS-SECTION 4

Objectifs de formation

- Mettre à jour les connaissances et compétences des encadrants techniques et/ou de chantier à la prévention des risques liés à l'amiante en sous-section 4.

Programme détaillé

- Formulation des retours d'expériences sur les actions menées lors des chantiers :
 - décrire les difficultés rencontrées
 - rapporter les solutions mises en place.
- Revoir les exigences réglementaires et actualiser ses connaissances sur les évolutions réglementaires.
- Revoir les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante, les propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé.
- Revoir les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante et actualiser ses connaissances sur les évolutions techniques.
- Revoir la mise en application des méthodes de travail et des procédures opératoires sur la plateforme de formation.
- Mettre à jour les procédures conformément aux évolutions techniques et réglementaires.
- Communication, application, transmission et contrôle de l'application du mode opératoire.
- Application, transmission et contrôle de l'application des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.

Durée: 1 jour – 7 heures

Public visé :

Un même travailleur assurant, au sein de l'entreprise, les fonctions relevant des catégories d'encadrement technique et/ou d'encadrement de chantier et/ou d'opérateur.

Pré-requis:

- Maîtriser les savoirs de base, en français et mathématiques (aptitude à la rédaction de documents).
- Avoir suivi et validé la formation préalable ou la formation de recyclage dans un délai n'excédant pas 3 ans : transmettre l'attestation de compétence correspondante et en cours de validité délivrée lors la formation précédente.
- Présenter un certificat d'aptitude médicale au poste de travail selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012 modifié.

Animation :

La formation est assurée par un formateur du BTP CFA 86, qualifié et expérimenté.

Moyens pédagogiques :

- Plateaux techniques équipés de matériels professionnels. Des salles de formation adaptées aux enseignements théoriques. La mise en application pratique est réalisée sur des matériaux non amiantés.
- Nos formateurs sont issus du domaine professionnel du BTP. Ils sont à jour de leurs compétences en temps de formateur en amiante sous-section 4. Ce sont des professionnels de la formation continue et en apprentissage depuis plusieurs années.

Moyens techniques :

- En présentiel
- Exposés, apports théoriques réglementaires et techniques, mise en situations pratiques sur la plateforme pédagogique.
- Organisation :** partie théorique, 5 heures. Partie pratique et rédaction des procédures 2 heures.

Evaluation et sanction de la formation :

- A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives (test de contrôle et grille d'observation individuelle des travaux pratiques), le stagiaire se verra délivrer une attestation de compétence de formation validant les acquis.
- Fréquence du recyclage :** la formation de recyclage doit être validée dans un délai n'excédant pas 3 ans. Au-delà des 3 ans, le stagiaire devra repasser une formation préalable.